

16 MARS 2020

NOTE D'INFORMATION

Il est porté à la connaissance de tous les établissements opérant dans les domaines du médicament et des produits de santé que vu les circonstances actuelles de la pandémie COVID-19, une **CELLULE DE CRISE PERMANENTE** a été créé à la Direction du Médicament et de la Pharmacie pour parer aux urgences face à la crise sanitaire.

Ainsi, toutes les mesures ont été prises afin d'accélérer les procédures liées au traitement des dossiers.

Direction du Médicament et de la Pharmacie

Ministère de la Santé
Direction du Médicament et de la Pharmacie
Pr. Bouabdellah EL-ASSADI
Chef de la Division Nationale
des Contrôles Médicaux
et de la Pharmacie PI